



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Hausse des cambriolages aux Pavillons-sous-Bois : police de proximité

Question écrite n° 11860

Texte de la question

Mme Nadège Abomangoli alerte M. le ministre de l'intérieur et des outre-mer sur la multiplication des cambriolages aux Pavillons-sous-Bois en Seine-Saint-Denis. Cette commune de la circonscription de Mme la députée connaît un taux alarmant de cambriolages, selon le ministère de l'intérieur et l'Insee : 16 faits pour 1 000 logements en moyenne en 2021. Ainsi, de nombreux habitantes et habitants des Pavillons-sous-Bois peuvent tout perdre du jour au lendemain et sont accablés par des démarches administratives lourdes. En réponse, de nombreux particuliers ont installé par leurs propres moyens des caméras de vidéosurveillance, dont certaines illégales car filmant des espaces publics. Il n'est pas normal que les citoyens soient livrés à eux-mêmes, en raison des défaillances du service public de la sécurité dont chacune et chacun doit pouvoir bénéficier. Enfin, les effectifs du commissariat de Bondy, dont dépendent également habitantes et habitants des Pavillons-sous-Bois, sont demeurés les mêmes qu'il y a 5 ans. Or, en parallèle, les populations de ces deux villes ont fortement augmenté. La vidéosurveillance ne remplacera jamais l'efficacité d'une police de proximité, au plus proche des besoins de la population. Le recours aux caméras est d'une faible utilité s'il manque des agents pour mener les enquêtes nécessaires. Mme la députée demande à M. le ministre s'il compte dresser un bilan du nombre de sollicitations des bandes des caméras de vidéosurveillance et leur rôle dans la conclusion des enquêtes. Elle lui demande pourquoi l'accroissement de la population des communes des Pavillons-sous-Bois et Bondy n'entraîne pas mécaniquement un accroissement des effectifs de police.

Texte de la réponse

La lutte contre les cambriolages constitue l'une des priorités de la préfecture de police qui mène en ce domaine à la fois un travail d'investigation, accompagné d'actions de prévention à l'égard de la population. En 2023, le nombre de cambriolages en Seine-Saint-Denis a progressé de 2,8 % par rapport à 2022, avec 8 704 faits constatés. Cette hausse contenue concerne essentiellement les cambriolages de locaux professionnels ou associatifs, qui passent de 1 037 faits en 2022 à 1 509 en 2023. En revanche, les cambriolages de résidences principales sont en diminution avec 5 639 cambriolages de ce type en 2023 contre 5 992 en 2022. Une tendance similaire est constatée au sein de la commune des Pavillons-sous-Bois, avec une baisse des cambriolages de 4,85 % en 2023 par rapport à 2022. En particulier, les cambriolages de résidences principales sont en forte diminution de 17,98 %. Ces résultats encourageants peuvent être associés à une augmentation très significative des capacités d'élucidation des services de police résultant de la mise en œuvre de plusieurs dispositifs spécifiques. Tout d'abord, les images issues des caméras de vidéoprotection sont systématiquement exploitées. Ensuite, des outils ont été déployés permettant une meilleure efficacité de l'action de terrain et de proximité des services de police en déployant prioritairement sur les secteurs les plus touchés des patrouilles de voie publique. Celles-ci disposent également de dispositifs de partage des signalements et des modes opératoires des cambrioleurs. Par ailleurs, un équipage de police assure systématiquement les premières constatations sur les lieux des cambriolages et recueille les éléments pouvant permettre l'identification des voleurs. Les services de la police technique et scientifique interviennent dans un second temps et constituent un autre volet majeur de l'action de la préfecture de police en la matière. Ces services spécialisés se déplacent quasi systématiquement

sur les lieux pour relever les traces papillaires ou biologiques. Enfin, un groupe de coordination « vols par effraction » a été créé au sein du département de la Seine-Saint-Denis pour organiser ces interventions. La préfecture de police a également renforcé ses actions de communication et de prévention situationnelle à l'attention du public afin de démocratiser les dispositifs existants. A titre d'exemple, il convient de citer le site « CESPPLUSSUR », mis en œuvre par la préfecture de police à l'attention des commerçants, des entreprises et des professions libérales. Il propose à ses adhérents de recevoir par SMS des messages de prévention et des conseils de sécurité adaptés aux phénomènes émergents de la délinquance, notamment pour lutter contre les cambriolages. En outre, à l'occasion de l'opération « Tranquillité Vacances (OTV) », des visites régulières de domiciles et/ou commerces dont les occupants sont partis pour une période déterminée sont effectuées par les forces de police. Ces opérations concernent tous ceux qui en font la demande, soit directement au commissariat de police, soit par internet.

Données clés

Auteur : [Mme Nadège Abomangoli](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (10^e circonscription) - La France insoumise - Nouvelle Union Populaire écologique et sociale

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 11860

Rubrique : Police

Ministère interrogé : Intérieur et outre-mer

Ministère attributaire : [Intérieur et outre-mer](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [3 octobre 2023](#), page 8684

Réponse publiée au JO le : [16 avril 2024](#), page 3059